

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 17 Juin 2011

Question n° 19

OBJET : Politique de prévention - Approbation du projet d'actions de prévention en direction des élèves du collège de Sèvres - Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au Conseil général des Hauts-de-Seine, au titre de son programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance et de sécurité.

Service instructeur : Direction Générale des services
Secrétariat Général

Rapporteur au Conseil : Madame ROUX-FOUILLET

Avis des commissions

- Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Le contrat local de sécurité de la ville de Sèvres a été signé le 24 octobre 2006.

Par une délibération du 16 décembre 2005, le Conseil général des Hauts-de-Seine a créé un programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité. Ce programme prévoit la possibilité pour le Département d'apporter son soutien financier aux communes et aux associations qui en font la demande, pour des actions de prévention inscrites dans les contrats locaux de sécurité.

Le soutien du Conseil général est dédié aux différentes thématiques des contrats locaux de sécurité notamment, la prévention précoce de la délinquance, le soutien aux familles et à la parentalité, la prévention des conduites addictives et conduites à risques, la prévention et la sécurité routière.

Dans ce cadre, votre assemblée a sollicité et obtenu, en 2007, deux subventions d'investissement d'un montant total de 230 064 euros pour l'acquisition et l'aménagement des locaux de la Maison de la Famille.

Depuis 2006, la ville finance des actions de prévention à destination des collégiens, dont le programme est fixé en partenariat avec le collège de Sèvres. Des ateliers, d'une durée d'une heure trente par classe, sont animés par des comédiens, sous la forme de jeux de rôle. Le Conseil général apporte un concours financier à ces actions depuis 2009.

En 2010, une action d'information et de prévention sur les risques liés à la consommation de produits psycho-actifs a été proposée aux 240 élèves des classes de quatrième. Une seconde série d'ateliers,

intitulée « Les mots qui fâchent », portant sur la compréhension des mécanismes et la résolution non violente des conflits, a été organisée pour les 230 élèves de cinquième.

Pour 2011, le programme comporte à nouveau deux séries d'ateliers, qui se dérouleront sur quatre journées, pour un coût total de 2 966 euros TTC.

Il s'agit d'une part de la reconduction des ateliers « Les mots qui fâchent », pour les élèves de cinquième et, d'autre part, d'une action intitulée « Pas si nul », qui a pour objectif de permettre aux élèves de quatrième de réfléchir sur le thème de l'estime de soi.

Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver le programme d'actions de prévention pour 2011 et d'autoriser le Maire à solliciter du Département des Hauts de Seine une subvention de fonctionnement de 1 483 euros pour le financement de ces actions de prévention.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer ».